



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 70540

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la lutte contre le diabète. En mars 2014 le Premier ministre avait fait savoir qu'il souhaitait soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 million de salariés d'associations, engagés dans tous les domaines dont celui de la santé. Il avait en conséquence attribué le label national 2014 à l'engagement associatif. En outre le Premier ministre avait souligné la qualité du dossier de candidature porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération française des diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Ainsi le Premier ministre réaffirmait l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la stratégie nationale de santé afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées. Aussi il lui demande si elle a l'intention de poursuivre la mobilisation nationale afin de porter le diabète à la connaissance des français et de répondre favorablement à la demande du collectif « Tous contre le diabète » visant à faire reconnaître le diabète comme grande cause nationale 2015.

Texte de la réponse

L'épidémie d'obésité qui atteint tous les pays du monde annonce un problème de santé publique encore plus grave : celui d'une épidémie de diabète. L'organisation mondiale de la santé (OMS) évalue à 366 millions le nombre de diabétiques dans le monde en 2030. Le risque de présenter un diabète de type 2 est majoré par certains facteurs de risques, notamment un surpoids ou une obésité. Ce diabète de type 2 est fréquent : il représente 90 % des diabètes. C'est lui qui augmente de façon alarmante depuis dix ans en France. La lutte contre cette épidémie de « diabésité » est un impératif autant sanitaire que social. En 2011, le seuil des 3 millions de personnes traitées pour diabète a été franchi. Sur les dix dernières années, les effectifs de patients traités ont augmenté annuellement de 5,4 % en moyenne. Une projection tendancielle amènerait les dépenses directement liées au diabète à 11,3 Mds€ en 2017, soit une croissance de 70 % par rapport à 2010. L'essentiel de la croissance est lié à la progression des effectifs de patients traités (source CNAMTS - rapport charges et produits 2013). Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner sans tarder les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable. Une prévention qui se fonde sur la responsabilisation de nos concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 avril 2015, en son article 5, introduit le principe d'une présentation graphique adaptée de l'information nutritionnelle, reposant sur un logo et un code couleur facilement reconnaissables. Cette disposition - plébiscitée par les représentants des consommateurs et les professionnels de la santé publique - rendra aisément compréhensibles les nombreuses informations portées sur les emballages des produits alimentaires. Piloté par la direction générale de la santé, un groupe de concertation, qui associe des distributeurs, des industriels, des associations de consommateurs et des scientifiques, est chargé de réfléchir à la mise en oeuvre opérationnelle de ce dispositif, qui est fondé sur le volontariat. Plusieurs réunions seront organisées dans les prochains mois afin d'aboutir d'ici le mois de juillet

2015 à une recommandation de portée nationale, proposant un modèle graphique unique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70540

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9975

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3382